



Droit de visite et certificat medical

Par aurel92

bonjour

cela fait 11 mois que je suis separee du pere de mes 2 enfants.

nous attendons une date pour le JAF.

En attendant , je subi sa haine , il m a chasser de notre maison et a refuser catégoriquement que je garde mes enfants alors qu'il ne s'en est jamais occuper et qu'il ne s'en occupe toujours pas.

j'ai ete contrainte d accepter un droit de visite les dimanche des semaines paires au domicile de mes parents , je demande régulièrement plus mais il refuse toutes mes propositions sans motif.il refuse également le partage des vacances scolaires .

Depuis 6 mois ,je vis a 200KM de son domicile pour des raisons personnelles et professionnelles.

J'ai un certificat medical depuis fin juin m interdisant les long trajet en voiture car je suis actuellement enceinte de 8 mois et il refuse d en prendre compte et m impose de faire 500KM dans la meme journee me faisant prendre le risque d accoucher seule sur l autoroute et les risques engendres pour ma sante et celle de mon enfant a naitre et me menace de ne plus voir mes enfants si je ne me presente pas a son domicile.Je refuse de nous mettre en danger et veut a tout prix voir mes enfants sans chantage ni harcèlement .

Que dit la loi a ce propos?

Suis je contrainte a me deplacer malgres le risque encourru?

Doit il respecter et tenir compte de mon certificat medical?

Merci de votre aide.

Par Tisuisse1

Bonjour,

Une seule solution : saisir le JAF et demander la garde exclusive de vos enfants. Le papa aura alors, par jugement, un droit de visite et d'hébergement et devra payer une pension alimentaire. Si nécessaire, prenez un avocat.

En effet, chaque parent ayant les mêmes droits et devoirs sur ses enfants, rien ne vous interdit, lorsque vous avez vos enfants en visite, de les garder et de les emmener chez vous puisqu'il n'existe aucun jugement qui vous impose de rendre vos enfants.